

Numéro du dossier de la Cour / Court file number : 1501-07061

Cour du Banc de La Reine de l'Alberta Court of Queen's Bench of Alberta

District judiciaire de Calgary

Judicial District of Calgary

Entre:

Between :

**FRANÇOIS PAQUETTE, XAVIER Mc GUIRE, SONIA POORAN,
HUGUETTE BEAULIEU, SIMON MORIN & JOEY COUTURE**

Requérants / Applicants

et / and

**SA MAJESTÉ LA REINE
DU CHEF DE L'ALBERTA**

**HER MAJESTY THE QUEEN
IN RIGHT OF ALBERTA**

Intimée / Respondent

AFFIDAVIT DE SIMON MORIN

Je soussigné, Simon Morin, de la ville de Calgary, dans la province de l'Alberta,
DÉCLARE SOUS SERMENT que :

1. Je suis un des requérants de cette contestation constitutionnelle qui vise à faire déclarer nul et sans effet le règlement 158/2013 pris en application de l'article 4(2) de la Loi linguistique, R.S.A. 2000, c. L-6 ainsi que, dans la mesure où elle traite la langue française comme une langue étrangère, la règle 13.23(4), Alberta Rules of Court, Alta Reg 124/2010.
2. J'ai reçu la contravention numéro A17330493R.
3. J'ai demandé à mon avocat de présenter une requête pour que ma cause soit en français. La requête fut entendue le 8 juin 2015 au Palais de justice de Calgary. Je joins, à l'annexe A de ma déclaration, la transcription de l'audience.
4. Mon avocat m'a informé qu'à la Cour de sécurité routière, il y a au moins une commissaire bilingue qui est en mesure d'entendre les causes en français. Je suis donc surpris de constater qu'à l'audience du 8 juin 2015, le poursuivant provincial Terry Melendy offre de consentir à une audience en français si le dossier est transféré en Cour criminelle :

If he wants to move it into criminal court, we can accommodate the trial at that level.

Annexe A, page 2, lignes 9 & 10.

5. Je n'ai pas pu assister à l'audience du 8 juin 2015 car, cette journée-là, je travaillais à l'extérieur de Calgary.
6. Informé par mon avocat que j'étais à Fort McMurray, le commissaire D.C. Elliott a demandé :

And would it create some difficulty to have his trial in English? I mean, as I understand, in Fort McMurray they work in English...So he's probably doing okay there.

Annexe A, page 2, lignes 26 à 31.

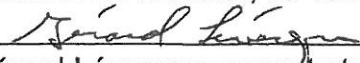
7. Je suis surpris du fait que le commissaire laisse entendre qu'en devenant bilingue, un justiciable francophone peut perdre le droit d'utiliser sa langue officielle devant le tribunal.
8. Pour sa part, l'avocat de la Couronne prétend que mon droit à comprendre la procédure serait complètement respecté si un interprète de langue française était présent au procès :

Well, sir, the other side of the coin is that I suppose we can have a French interpreter present where the defendant would be in no way, I suppose, given nothing but his full right to understand a trial with the use of an interpreter, which normally happens in a traffic court setting, sir.

Annexe A, page 4, lignes 26 à 33.


Simon Morin

Déclaré sous serment devant moi
dans la ville de Calgary, dans la
province de l'Alberta, ce 15 novembre 2015.


Gérard Lévesque, avocat et notaire